

**Discours sur la necessite et les moyens de detruire
l'esclavage
dans les colonies
Lu a la seance publique de l'Academie royale des
sciences,
belles lettres et arts de Bordeaux, le 26 Aout 1788**

M.de Ladebat

The Project Gutenberg EBook of Discours sur la necessite et les moyens
de detruire l'esclavage dans les colonies, by M. de Ladebat

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with
almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or
re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included
with this eBook or online at www.gutenberg.net

Title: Discours sur la necessite et les moyens de detruire l'esclavage
dans les colonies
Lu a la seance publique de l'Academie royale des sciences,
belles lettres et arts de Bordeaux, le 26 Aout 1788

Author: M. de Ladebat

Release Date: January 12, 2004 [EBook #10697]

Language: French

Character set encoding: ASCII

*** START OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES

Produced by Carlo Traverso, Michael Wymann-Boni and PG Distributed
Proofreaders.

DISCOURS
SUR LA NECESSITE
ET LES MOYENS

De detruire l'esclavage dans
les colonies

Lu a la seance publique de l'Academie
royale des sciences, belles lettres

Livros Grátis

<http://www.livrosgratis.com.br>

Milhares de livros grátis para download.

et arts de Bordeaux, le 26 Aout 1788

Par Mr. de Ladebat,
Membre de cette Academie, directeur de celle des arts, correspondant
de la societe royale d'agriculture de Paris, etc.

A BORDEAUX,
1788

Le cri pour l'esclavage est
le cri du luxe et de la
volupte, et non pas celui de
la felicite publique. Montesqu.

AVANT-PROPOS.

Montesquieu a consacre un livre entier de l'Esprit des Loix a traiter des esclaves et des affranchis. Il a prouve combien l'esclavage est contraire aux principes de la morale naturelle. Plusieurs auteurs ont peint avec energie les horreurs de l'esclavage et les details affreux du commerce des Negres. Une societe nombreuse s'est formee pour aneantir ce commerce et cet esclavage. Des habitants eclaires et sensibles desirent un changement. L'opinion publique s'unit enfin aux voeux de l'humanite et de la justice: mais l'interet particulier s'agite, et les combat encore. Les parlement d'Angleterre n'a pas meme ose prononcer sur cette importante question. Six millions de Negres portent, des nos jours, les chaines des nations de l'Europe. Il faut donc de nouveaux efforts pour affranchir ces infortunes. L'interet particulier m'a paru se concilier avec les droits sacres que la raison reclame. J'avois pense, il y a long-temps, que dans l'etat meme des colonies, on pourroit trouver des moyens d'affranchissement; et ce sont ces moyens que je publie aujourd'hui. J'ai cru inutile de donner a present tous les details du plan que je propose. On trouvera dans les notes les calculs dont j'ai employe les resultats--

C'est un crime public que j'attaque; et on ne doit pas s'attendre a trouver dans ces feuilles des declamations contre les colons ni contre les negociants qui font le commerce d'Afrique. Les hommes les plus respectables, dont l'antiquite nous a conserve le souvenir, ont eu des esclaves, et en ont vendu et achete. Les lois doivent etre l'expression de la justice; si elles s'en ecartent, et si elles conservent encore leur empire, l'homme le plus juste peut etre entraine lui-meme par le vice de la legislation. Ceux qui s'occupent de gouverner les nations, ou de reformer les lois, doivent fremir de l'influence desastreuse que peuvent avoir leur erreurs.

DE LA NECESSITE ET DES MOYENS
DE DETRUIRE L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES.

Les crimes que la cupidité entraîne présentent à l'homme sensible le plus affreux tableau. C'est en vain qu'on a voulu les déguiser par les illusions de la fortune et de la gloire: ils ont ravagé la terre; ils ont fait gemir l'humanité sous le poids du malheur. De toutes les parties du monde, l'Europe est celle qui s'en est rendue la plus coupable. Ailleurs on a été égaré par la vengeance et par la fureur des armes: c'est de sang froid que nous avons commis les plus cruels attentats. Nos connaissances et nos arts semblent n'avoir servi qu'à détruire le repos de toutes les nations. Au dedans, que de divisions et de troubles! Au dehors, que d'oppressions et d'horreurs! L'Asie, l'Afrique et l'Amérique ont été à la fois le théâtre de nos excès. L'Asie nous a vus calculer la fortune sur la famine et la mort[1]. Nous avons dépeuplé et avili l'Afrique. L'Amérique dévastée a plié sous le joug de notre tyrannie. Nous y avons établi l'esclavage, que la religion proscrivait dans nos climats[2]. Nos colonies sont encore fondées sur cet abus criminel. Des terres où la nature réunit toutes les richesses de la fécondité, sont sillonnées par des esclaves qu'on arrache à leur patrie, et qu'on charge de chaînes pour augmenter nos richesses. Il est consolant de voir une nation commerçante dénoncer elle-même à son sénat assemblé ce long outrage fait à l'humanité. Ce sénat souillera sa gloire, s'il ne change pas le sort de tant d'infortunes. La raison et la justice doivent enfin rétablir leurs droits et briser leurs fers.

L'Amérique fut dévastée par ses avides conquérants; ils crurent que les mines précieuses que le sol leur offroit, suffiroient à leur ambition; et pour en jouir sans partage, ils portèrent avec eux la destruction et l'effroi. Les habitants de ces contrées nouvelles, frappés de terreur, s'imaginèrent que leurs Dieux mêmes avoient décidé leur perte. Plusieurs étouffèrent leurs races; et ce continent, à cette époque, semble être l'affreux séjour du crime et du malheur. Des peuples entiers ont disparu, et leurs noms sont oubliés. Leur existence n'est plus attestée que par la solitude de leurs demeures et l'horreur de leurs tombeaux. Bientôt ces mines funestes au bonheur du monde demandèrent des bras mercenaires, et on n'en trouvoit plus. On acheta des esclaves en Afrique, et on les traîna sur les plages de l'Amérique[3]; ils aggravèrent encore le sort des malheureux Indiens. C'est ainsi que quelques tyrans croyoient avoir le droit de soumettre la terre entière à leurs jouissances. Tant de désordres avoient confondu toutes les idées. Les titres clairs et sacrés de la justice, de la propriété et de la liberté, paroisoient effacés: on ne connoissoit que les excès de l'ambition et de l'audace. Las-Casas lui-même, cet évêque si vertueux au milieu de tant de crimes, demandoit de nouveaux esclaves; trompé par son cœur, il croyoit diminuer le travail excessif et meurtrier auquel on condamnoit les Américains échappés à la mort. Les fiers oppresseurs du nouveau monde méprisoient des travaux utiles, et leurs barbares mains ne savoient donner que des fers.

Le commerce des hommes fut favorisé par toutes les nations commerçantes, comme une nouvelle source de richesses publiques. Pres de six millions d'esclaves Africains peuplent aujourd'hui les champs de l'Amérique; plus de cent mille infortunes sont enlevées chaque année à l'Afrique, pour soutenir cette population[4]. Qui osera calculer ce qu'elle a coûté[5]? Pour ravir des esclaves, on a massacré des millions d'hommes qui défendoient leur liberté. Peignez-vous tous les liens de la nature brisés, tous les sentiments outragés, toutes les

cruautés réunies; et vous aurez quelque idée des horreurs que je ne puis tracer. La guerre, les injustices et tous les crimes ont désolé les peuples que ce trafic a séduits. Les côtes Occidentales de l'Afrique sont dépeuplées, et c'est de l'intérieur des terres, ou des côtes Orientales, qu'on traîne des esclaves aux marchés Européens. Cette diminution de traite effraie déjà ceux qui calculent froidement la prospérité des colonies.

Quand les lois sacrées de l'ordre social sont violées, il n'y a plus de mesure aux excès que l'homme coupable ose commettre. Ici le cri de la nature semble implorer le ciel, et lui demander vengeance. Je parcours les feuilles de l'histoire, et je ne vois pas, dans ses tristes récits, de plus grand crime public. Il y a bientôt trois siècles qu'il se perpétue, et voilà l'ouvrage des nations qui se placent au rang des plus éclairées.

Je ne parlerai pas de la rigueur de l'esclavage dans nos colonies. L'humanité fremiroit encore des tableaux que je pourrais rappeler. Le sceptre de l'oppression est toujours pesant; et si des mœurs plus douces, si l'humanité, si l'intérêt même des colons ont tempéré les traitements barbares que leurs esclaves éprouvoient, cet esclavage est-il plus légitime?

On a dit que la victoire légitimoit l'esclavage. Oui sans doute, comme la force légitime tout: mais alors le pacte social est détruit pour l'homme qu'on enchaîne. Si les Ilotes avoient vaincu Sparte, leur nom effaceroit peut-être dans l'histoire celui de leurs cruels oppresseurs. Rappelons-nous la honte des Romains pendant la guerre servile, le sang qu'ils firent couler pour étouffer des révoltes toujours renaissantes, et leur effroi, lorsque le Thrace Spartacus marchoit à Rome, et renversoit leurs préteurs et leurs légions[6].

On a dit que l'intérêt des colons rendoit le sort de nos esclaves plus doux que celui des journaliers que la misère accable. Un sort plus doux! Quelle est donc cette existence que la liberté n'accompagne pas? La misère est affreuse sans doute: mais la liberté, est un grand bien, et l'espérance luit encore au fond du cœur de l'homme libre. Que reste-t-il à celui qui ne l'est pas? Est-ce par des désordres publics qu'il faut justifier d'autres désordres? Parce que les attentats commis contre la propriété ont trouble la terre, on a nié que la propriété fut la base de l'ordre social. On a rappelle les faits éclatants de ces républiques fondées sur la communauté des biens. A-t-on oublié qu'il n'y avoit là que des tyrans et des esclaves? Parce que notre luxe et nos longues erreurs ont appauvri la classe infortunée qui fait naître nos subsistances, faut-il que des esclaves gemissent sous le fouet d'un commandeur cruel? Faut-il, pour le bonheur public, charger de chaînes les mains qui nous nourrissent? N'y auroit-il sur la terre, pour le pauvre qui la cultive, que des fers ou la mort?... Quelle triste philosophie que celle qui conduit à de pareils résultats! C'est ainsi qu'on justifie tout: l'esclavage devient un devoir: la tyrannie est un droit: la jouissance seule est un titre. Malheur aux nations qui seroient assez avilies pour laisser établir ces maximes cruelles: il n'y auroit plus pour elles que crimes et désespoir. Proscrivons enfin cette admiration exclusive pour l'antiquité. Ne rendons hommage qu'aux vertus particulières éparses çà et là dans l'histoire, comme des phares brillants sur la vaste étendue d'une mer sombre et agitée. Qu'importent de grands noms et leur éclatante renommée, si la vertu et l'humanité gémissoient auprès d'eux? Ne respectons que les institutions conformes à nos droits;

rappelons les caracteres qui les distinguent, et cherchons ainsi a reparer les maux que leur violation et leur oubli ont repandus sur la terre.

La possession libre et exclusive de nous-memes, ou _notre propriete personnelle_, est notre premier droit; il est inalienable et sacre. Reduire un homme a la condition d'esclave, est donc, apres le meurtre, le plus violent des attentats. L'homme aneantiroit tous ses droits en se rendant esclave. Il n'y a point de vente ou il n'y a pas de prix[7]. Ainsi l'homme ne peut jamais aliener sa liberte; et s'il ne peut pas l'aliener, qui est-ce qui pourroit en disposer? On peut enchaîner un criminel; voila le droit de la force publique: mais si le coupable rompt sa chaine, il n'est plus esclave.

Le nom d'homme repousse celui d'esclave; et les tyrans eux-memes l'ont bien senti. Quand ils ont avili des infortunes a porter leurs chaines, ils ne les ont plus comptees que comme des instruments de culture ou de travail[8]. Les droits les plus sacres, la justice et l'humanite proscrivent donc l'esclavage. On croit que l'equilibre politique et le maintien des richesses nationales s'opposent encore a ce voeu de la raison et de la nature. Si je prouvois que cet equilibre et le maintien meme des richesses demandent que l'esclavage soit aboli, et si j'en indiquois les moyens, j'aurois peut-etre rendu quelque service a l'humanite.

J'ai dit que la traite diminueoit. Cette rarete d'esclaves menace la culture des colonies. La depopulation des cotes de l'Afrique baignees par l'Ocean a dirige une partie du commerce des Noirs vers les cotes Orientales de ce continent; la traite y est plus abondante et moins chere: mais la longueur et les dangers de la navigation causent presque toujours une mortalite effrayante. Le prix des esclaves a double dans nos colonies depuis vingt ans; et plusieurs habitations ne donnent pas la moitie des produits qu'elles pourroient fournir, faute de bras pour leurs travaux. La population, quoiqu'un peu plus animee, ne remplace pas la moitie des esclaves que la mortalite enleve. L'avenir n'offre donc a cet egard qu'une perspective allarmante. Il est temps d'obeir a une revolution que la nature prepare elle-meme. Notre politique et nos petits interets n'arreteront pas sa marche.

L'Espagne donne depuis long-temps des moyens de liberte a ses esclaves[9]. La volupte et le luxe detruisent les avantages de cette liberte. Ce n'est pas cet exemple que je proposerai de suivre: mais il est dangereux pour nos colonies, et il cause souvent une desertion ruineuse pour nos etablissements.

Les Etats-unis rendent peu a peu la liberte a leurs Negres[10]. Sans doute la reconnaissance doit enchaîner long-temps cette nation nouvelle: mais tout s'oublie; les circonstances et les interets changent; et si l'on venoit offrir la liberte a nos esclaves, quels seroient nos moyens de defense?

Si le parlement d'Angleterre adopte une loi qui adoucisse l'esclavage dans les colonies Britanniques, on doit redouter l'effet qu'elle produira sur nos esclaves, et deja les colons en sont allarmes.

Plus nos etablissements s'accroissent, et plus leur possession devient incertaine. Le grand nombre d'esclaves necessaires a leur culture est seul un grand danger[11].

Le commerce des esclaves nuit a la navigation. Il detruit chaque annee un sixieme des gens de mer qu'on y emploie. C'est une ecole affreuse pour les moeurs.

Il suffit d'indiquer ces considerations pour prouver la necessite de changer de systeme. La culture et la conservation des colonies en dependent. Je vais demontrer que l'interet particulier s'unit ici a la surveillance politique et au maintien des richesses publiques.

Le travail des esclaves n'est jamais aussi productif que celui de l'homme libre. "Les mines des Turcs, dans le Bannat de Temeswar, dit Montesquieu, etoient plus riches que celles de Hongrie, et elles ne rendoient pas tant, parce qu'ils n'imaginoient jamais que les bras de leurs esclaves".

Dans les sucreries les mieux cultivees, le produit du travail annuel d'un esclave, dans la force de l'age, ne peut pas etre apprecie au dessus de 1200 l. En Angleterre on evalue le produit annuel du travail d'un cultivateur a 2400 l. A la verite, il est question ici du laboureur aide de toutes les machines que l'art a inventees pour faciliter la culture: mais l'usage de ces machines peut etre introduit dans nos colonies, et il sera une suite necessaire de la liberte. Des calculs exacts etablis sur le produit total des colonies les mieux cultivees, ne donnent qu'environ 353 l. pour le produit du travail de chaque esclave existant dans nos iles. Le meme calcul, en supposant que le quart de la population du royaume soit attache a la culture, donne 500 liv. pour le produit annuel du travail de chaque individu de la classe agricole. Ainsi, sous ce premier rapport, le travail de l'homme libre est bien plus avantageux que celui des esclaves: mais il faut comparer encore la fertilite des terres dans nos colonies et en Europe. Le produit du travail est aussi en raison de la fertilite; et une terre ou elle seroit double d'une autre, donneroit, avec le meme travail, un double produit. Le plus ou le moins de valeur des productions generales recueillies sur la meme etendue de terrain, dans des cultures et des climats differents, peut etre regarde comme la mesure comparative de leur fertilite. La valeur du produit des terres, dans les colonies, est trois fois plus considerable que celui que nous obtenons dans nos champs les mieux cultives. C'est ainsi qu'on peut prouver que l'esclave ne donne pas le tiers du produit du travail d'un homme libre[13].

Je sais que la nature des productions, l'etat de l'agriculture et l'art de l'agriculteur peuvent apporter de grandes variations dans les rapports des cultures isolees: mais ce sont les cultures generales qu'il faut rapprocher, et ce sont elles qui ont servi de base a mes calculs.

On croit que le prix des denrees des colonies est un prix d'opinion, et qu'il ne peut pas etre compare au prix de nos productions d'Europe. Cela etoit vrai, lorsque ces denrees n'etoient pas d'un usage general. Elles le sont devenues aujourd'hui, et elles ont pris le caractere des denrees de premiere necessite. Je trouverois d'ailleurs des preuves de cette plus grande fertilite des colonies dans la culture des plantes qui sont communes a l'Europe et au nouveau continent[14].

Le travail des esclaves est moins cher, dit-on, que celui du journalier, et c'est bien moins le produit absolu de la culture qu'il importe au proprietaire d'augmenter, que le benefice qu'il en retire.

Si l'on calcule l'intérêt de la valeur d'un esclave, le prix des remplacements nécessaires, et les frais de nourriture et d'hôpital, on verra que ce meilleur marché n'est qu'une illusion, et que chaque Nègre travaillant coûte annuellement plus de 500 livres à son maître[15].

On peut objecter enfin que la chaleur du climat des colonies ne permettrait pas à nos cultivateurs d'y fournir la même mesure de travail. De nombreuses expériences démentiraient cette assertion; elles prouvent que le travail est un moyen de conservation dans nos îles, pour les ouvriers que la fortune y appelle. La chaleur dans nos provinces Méridionales, aux mois de Juin, de Juillet et d'Août, est souvent plus forte qu'à St. Domingue; et c'est l'époque où les travaux de nos campagnes sont les plus forcés. D'ailleurs je ne propose pas de conduire des cultivateurs d'Europe dans nos établissements. Je déplore les funestes essais qu'on a faits à cet égard, et je sais combien l'ambition cruelle de ceux qui les dirigeaient a fait périr de victimes. Nous avons à nos portes assez de terres incultes et de champs déserts. Ce sont nos esclaves qu'il faut attacher au sol de nos colonies. Il faut les former au travail, et les aider de toutes les ressources de l'art pour faciliter leur culture, et rendre leurs travaux plus productifs. L'emploi des machines en agriculture peut être regardé comme ayant double la force des cultivateurs et le produit de leur travail. Voilà quel serait encore l'effet de la liberté dans les colonies. Je suis étonné moi-même des résultats auxquels ces vérités conduisent. L'égoïsme de l'intérêt particulier est donc toujours une suite de l'oubli des principes de l'ordre et de la justice.

Après avoir rappelé ces principes sacrés, après avoir montré les considérations politiques et les avantages publics et particuliers qui sollicitent en faveur de la liberté de nos esclaves, je dois indiquer les moyens de donner cette liberté sans allarmer l'intérêt particulier, et en évitant les dangers d'une révolution trop rapide.

Lorsqu'il faut détruire de grands désordres publics, on doit se tenir en garde contre sa sensibilité. Il faut calculer les effets des changements qu'on prépare; car tout s'enchaîne dans l'état social. Des esclaves accoutumés au poids de leurs fers, confondent les égarements de la licence avec les jouissances paisibles de la liberté. En rompant tout d'un coup leurs chaînes, on ferait leur malheur, et cette race infortunée disparaîtrait de dessus la terre qu'elle cultive. La paresse et la volupté, voilà presque toujours l'existence des affranchis. Leur liberté n'est souvent que le prix de leurs débauches. Les crimes que les besoins entraînent achevent de les depraver. L'esclave ne connaît que ce genre d'affranchi; et c'est avec cette classe avilie qu'il se confondrait. Il n'y aurait plus alors de sûreté dans nos colonies, et leurs richesses seraient bientôt anéanties. Ce n'est pas la conservation de ces richesses qui m'arrête. L'opulence des nations et la fortune des particuliers n'excusent point leurs crimes. Je souillerais ma plume et je trahirois mon cœur, si je voulois justifier ainsi les outrages faits à la liberté: mais je le répète, c'est une considération plus puissante qui m'occupe: c'est le sort des esclaves qu'il ne faut pas exposer. Leur existence et leur bonheur tiennent aujourd'hui à nos propriétés.

Préparons la liberté qu'on doit leur donner un jour. Assurons-leur les moyens de l'obtenir par des travaux dont les produits leur appartiennent. L'homme n'est soumis aux lois sociales que pour

conserver ses propriétés: il faut donc en donner à l'esclave qu'on veut affranchir.

Cette marche est celle de la nature. Lorsque les esclaves n'ont pas été affranchis par la victoire, ou, lorsqu'ils sont restés attachés au joug du vainqueur, ils ont été _serfs de glebe_ avant de devenir libres; tels étaient les esclaves chez les Germains, au rapport de Tacite[16].

Frappe de cette idée, il y a bientôt douze ans que je proposai à l'administration de diriger, d'après ce système, les nouveaux établissements dont on s'occupait pour la Guyane Française. C'est dans cette vue que j'y avais demandé et obtenu une concession[17]. Les circonstances et la guerre ont détruit ces projets: mais rien ne peut arracher de mon cœur le sentiment qui les dictait. Je desirais que cette colonie servit de modèle pour l'affranchissement successif des esclaves. J'espérais que cette terre funeste, qui a coûté tant de trésors et tant de sang, jouirait enfin de quelque liberté. J'avois tracé la marche successive de cet affranchissement, d'après la position particulière de cette colonie, et les moyens que le gouvernement se proposait d'employer.

Je rappelle les mêmes principes, et j'ai prouvé qu'ils n'étaient que l'expression de la justice et de l'intérêt public et particulier. J'ai indiqué les dangers d'un affranchissement subit, et, s'il falloit des autorités, je dirais ce que Montesquieu rapporte de l'embarras des Romains pour cette partie de leur police publique, et de l'abus que des affranchis ont osé faire de leur droits.

Il faut, a dit un homme dont la plume éloquentة a défendu avec énergie les droits sacrés de la liberté publique, "il faut, avant toutes choses, rendre dignes de la liberté et capables de la supporter, les serfs qu'on veut affranchir"[18].

Je propose d'abord d'assurer en propriété à chaque esclave ce qu'il pourra gagner au delà du travail modéré auquel il peut être assujéti. La loi relative à la mesure du travail impose, doit varier suivant le genre de culture et la situation des établissements; mais par-tout les réglemens devront assurer à un esclave actif et laborieux les moyens de gagner, dans l'espace de six ou sept ans au plus, une somme égale aux trois quarts de sa valeur. Cette somme, fixée par la loi, ne doit pas être arbitraire. En payant cette somme à son maître, l'esclave deviendrait _serf de glebe_[19], c'est-à-dire, qu'il serait attaché à une partie du terrain ou des travaux de l'habitation, et le produit de sa culture serait partagé entre son maître et lui[20]. Les Nègres ouvriers auroient, en entrant dans la classe des _serfs de glebe_, un salaire également fixé par la loi. Chaque esclave, en obtenant ce premier degré d'affranchissement, aurait le droit d'assurer le même avantage à sa femme, en payant une somme d'autant moins forte qu'elle aurait un plus grand nombre d'enfants. Les enfants ne naîtraient _serfs de glebe_, qu'autant que leurs mères seraient déjà dans cette classe. Le _pecule_ ou le gain assuré par la loi suivrait l'esclave, et appartiendrait à sa femme ou à ses enfants, après lui; celui de la femme appartiendrait également ou au mari, ou aux enfants. S'ils n'avoient pas d'héritiers naturels, les esclaves pourroient disposer de leurs gains à leur volonté; et s'ils n'en dispoient pas, leur pecule appartiendrait aux fonds de charités établis dans la colonie. Les successions des _serfs de glebe_ pourroient être soumises à la même loi. Tout affranchissement qui ne seroit pas le prix du travail

ou d'une grande vertu, seroit proscrit. C'est ainsi qu'on formeroit cette population avilie a l'amour du travail et au respect des moeurs. Le _serf de glebe_ ne pourroit ensuite s'affranchir des obligations que lui imposeroit la loi, qu'en remplissant celles qu'elle prescrirait pour le conduire a une liberte entiere. Ces conditions seroient ou l'achat de la terre, s'il convenoit au proprietaire de l'aliener, ou des redevances, ou le paiement d'une somme suffisante pour que le proprietaire put faire cultiver lui-meme la portion de terre que le _serf_ abandonneroit. Les _serfs_ ouvriers s'affranchiroient, en payant une somme egale a la valeur representative du travail que la loi leur imposeroit. C'est ainsi que cette loi, en retablissant les droits les plus sacres, porteroit le travail et la culture au plus haut point d'activite: elle serviroit a la fois l'interet public et l'interet particulier[21]. Cette division de terrain accroitra rapidement les produits. C'est dans les ateliers des proprietaires que seroient manufacturees les denrees qui demandent des preparations, et que se feroient ensuite les partages. La regie de ces etablissements deviendrait plus simple et plus economique: la valeur du fonds augmenteroit avec la liberte.

Je me borne a tracer les idees elementaires d'un plan dont les details ne peuvent etre determines que dans les colonies memes. _La servitude de glebe est odieuse_, lorsque la loi n'assure pas des moyens successifs pour s'en affranchir. J'en ai dit assez pour qu'on ne confonde pas les reglements que je propose, avec les coutumes barbares que la tyrannie des seigneurs avoit introduites dans quelques-unes de nos provinces, et qui subsistent encore dans quelques etats. Le servage que j'indique est le premier pas vers la liberte. Le travail affranchira peu a peu de ce reste de servitude. Les principes que j'ai developpes suffisent pour tracer la marche qu'il faut suivre. Celle de la justice n'est jamais incertaine, et c'est en oubliant nos droits qu'on a rendu nos institutions si obscures et si contradictoires. On l'a dit, la verite n'a qu'une route, et celles de l'erreur sont sans nombre.

L'affranchissement que j'ai propose n'auroit aucun des inconvenients que peuvent craindre les defenseurs de l'esclavage. Lorsque j'ai porte ma pensee sur ce grand objet de police publique, j'ai redoute l'opinion et l'interet particulier. J'ai recueilli les objections qu'on oppoisoit a l'affranchissement des esclaves[22]. J'ai vu qu'elles supposoient toutes une revolution subite, egalemeent dangereuse pour les maitres et pour les esclaves. Ceux qui defendent le systeme actuel, n'imaginent que des affranchis livres a la paresse et aux voluptes, sans activite et sans energie pour les travaux utiles. Cette classe dangereuse est nee de la corruption de nos moeurs. Je crois avoir trace un autre ordre de choses et une marche plus prudente et plus sure. Sa lenteur previeendrait tous les dangers. La revolution s'opereroit insensiblement, sans effort et sans trouble. La liberte que je presente, auroit pour base le travail et les moeurs. Les proprietes particulieres n'eprouveroient aucune atteinte; leur produit seroit augmente par l'interet des cultivateurs, par leur emulation et par leur industrie. On n'auroit rien a craindre de la licence des affranchis: leurs moeurs seroient changees, et on leur imprimerait le caractere qui convient a un peuple cultivateur. Une population nouvelle, nombreuse et faite au travail, remplacerait ce peuple d'esclaves qui cultivent nos colonies: la possession de ces etablissements seroit moins incertaine: chaque affranchi seroit un nouveau defenseur; tandis qu'en cas d'attaque l'esclave est un ennemi de plus a combattre ou a enchaîner. La justice, la bienfaisance et la

liberte previeudroient la ruine qui menace nos colonies, si elles sont long-temps encore dependantes du commerce des esclaves. Ce commerce, que rien ne peut justifier, s'aneantirait, et l'humanite auroit moins de larmes a verser. Ce plan peut etre annonce sans crainte: son premier effet sera de resserrer les noeuds de l'obeissance, de placer l'espoir du bonheur et de la liberte dans le travail et la bonne conduite, et d'animer ainsi la culture et la population des colonies.

C'est aux pieds de la nation assemblee que je mets ces projets. C'est elle qui doit prononcer sur d'aussi grands interets. Elle doit porter ses regards sur tous les hommes qui la composent. Elle doit s'occuper de tout ce qui peut influer sur les vertus particulieres et publiques. Elle doit se reformer elle-meme et detruire les abus que de longues injustices ont consacres. Puissent les idees que je viens de tracer adoucir le sort des infortunes dont j'ai plaide la cause! Quel que soit leur succes, elles auront eu pour moi le charme consolateur qu'ont toujours les voeux formes pour le bonheur de l'humanite.

NOTES ET PREUVES

[1] Lisez l'etat civil, politique et commercant du Bengale, imprime a la Haye, en 1775. Voyez les details du proces de M. Hastings. Ce n'est pas qu'on doive fixer son opinion sur cet illustre accuse. Ce seroit une injustice; il faut attendre sa defense et le jugement que portera la cour des Pair. Je n'ai entendu que des louanges en sa faveur de la part de tous les Francois qui ont passe dans les etablissements Anglois pendant son administration. Je ne parle donc que des faits; et c'est une grande lecon que l'Angleterre donnera encore, si elle punit les coupables, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs services, et si par des loix de bienfaisance elle adoucit le sort des peuples opprimes.

[2] Louis XIII ne vouloit point d'esclaves: mais on lui persuada qu'on ne pouvoir convertir les Africains qu'en les chargeant de chaines. Malheur aux hommes qui abusent ainsi de la foiblesse des rois!

[3] Des 1503 on porta quelques Negres dans les colonies. On voit dans l'histoire navale de Hill, qu'Elisabeth voulut s'opposer a ce commerce; elle donna des ordres pour qu'on ne transportat aucun Negre d'Afrique qu'il n'eut donne son libre consentement. Elle disoit que toute violence a cet egard seroit detestable et attirerait la vengeance du ciel sur ceux qui s'en rendraient coupables. La soif de l'or l'emporta bientot sur le cri de la justice. Les Genois, les Portugais, les Francois et les Anglois se disputerent tour a tour l'avantage barbare de fournir des esclaves.

[4] M. Cooper, dans ses lettres sur le commerce des Negres, publiees en Angleterre, evalue les esclaves des nations commercantes de la maniere suivante.

Aux Anglois et aux Americains	1,500,000
Aux Francois	400,000
Aux Espagnols	2,500,000
Aux Portugais	1,000,000
Aux Hollandais et aux Danois	100,000

5,500,000

Ce calcul n'est pas exact pour les Francois: ils possedent environ 550000 esclaves; et je crois qu'on peut porter a 6000000 les Negres esclaves des colonies.

Le nombre des esclaves, traites chaque annee, s'eleve a plus de 100000. Voici un des dernier etats de traite, depuis le Cap blanc jusqu'a New Congo.

Par les Anglois	53,100
Par les Etats unis	6,300
Par les Francois	23,500
Par les Hollandois	11,300
Par les Portugais	8,700
Par les Danois	1,200

	104,100

Qui ont ete achetes au prix moyen de 360 livres.

[5] J'aurois voulu presenter l'effrayant tableau de la depopulation que ce commerce cause a l'Afrique: mais les elements manquent pour en calculer exactement l'influence desastreuse. Pour s'en faire une idee, on doit remarquer que les Negres qu'on traite sont tous dans la force de l'age. Ils ont passe les dangers de l'enfance, et il sont loin encore des accidents qui menacent le declin de la vie. C'est a l'instant de leur plus grande reproduction qu'on les enleve a leur patrie. Reduisons les 100000 qu'on exporte a 97500 a cause de leur mortalite naturelle estimee dans la proportion de 1 a 40. Ces 97500 representent un fonds de population de 3800000 individus detruits pour l'Afrique dans l'espace de 30 ans. Si on adopte la proportion de 1 a 30, qui paroît la plus vraie pour determiner le nombre commun des morts, relativement a la masse des hommes existants, enlever a la population une classe d'hommes dans l'age ou la mortalite n'est que comme 1 a 40, c'est detruire reellement une plus grande masse d'habitants; car 100000 individus, pris dans toutes les classes ne representent que 3000000 de population, tandis que pris dans l'adolescence et la vigueur de l'age, ces 100000 representent une population de 4000000, ou de 3800000 en deduisant, comme j'ai fait, ceux que la mort naturelle detruiroit independamment de la traite. Si a ces 3800000 on ajoute le nombre des malheureux qui expirent dans les combats livres pour enlever des esclaves, ceux qui perissent de misere, de fatigue et de desesper, on verra que la masse de population aneantie par la traite dans l'espace de 30 ans, s'eleve a plus de 4800000 individus, et qu'ainsi ce commerce cruel coute chaque annee a l'Afrique plus de 160000 de ses habitants.

[6] Il semble que quelques historiens ont cherche a effacer le souvenir de ces revoltes. Voila comment on ecrit l'histoire. Spartacus avoit un grand caractere, et s'il avoit pu arreter la licence de ses compagnons d'armes, il aurait venge l'univers.

[7] Ecoutez Montesquieu, "il n'est pas vrai qu'un homme libre puisse se vendre. La vente suppose un prix: l'esclave se vendant, tous ses biens entrenteroient dans la propriete du maitre le maitre ne donneroit

rien, et l'esclave ne recevrait rien, etc." Esprit des loix, liv. XV, chap 2.

"Les mots _esclavage_ et _droit_ sont contradictoires: ils s'excluent mutuellement". Rousseau, contrat social, liv. I, chap. 4.

[8] Les Lacedemoniens fustigeoient leurs esclaves a certaines epoques de l'annee, uniquement pour faire sentir a ces infortunes le poids de leur servitude. Plus d'une fois, dans nos colonies, des maitres cruels se sont fait un spectacle des coups de fouet dont ils dechiroient leurs Negres.

[9] Dans les colonies Espagnoles, chaque esclave a un jour par semaine ou il travaille pour son compte. Ce moyen est dangereux, et c'est souvent a la debauche que l'esclave consacre les moments qui lui sont accordes. Dans les colonies Espagnoles, les affranchis sont presque tous les ministres des voluptes de leurs maitres. On doit cependant applaudir l'humanite de la loi qui assure la liberte a chaque esclave Espagnol, en etat de payer sa rancon.

[10] On a suivi dans les Etats-unis differentes methodes pour l'affranchissement des esclaves. Dans quelques parties le petit nombre de Negres qu'il y avoit, a permis de les affranchir tout d'un coup; et ils sont restes attaches a leur maitres, comme domestiques et journaliers.

[11] Les Lacedemoniens limitoient, pour leur surete, le nombre de leurs esclaves, et ils en firent quelquefois exposer les enfants.

"Rien, dit encore Montesquieu, ne met plus pres de la condition des betes, que de voir toujours des hommes libres, et de ne l'etre pas. De telles gens sont des ennemis naturels de la societe, et leur nombre seroit dangereux". Liv. XV, chap. XIII.

[12] Voyez une brochure ecrite par John Newton a la societe de Manchester. Il a lui-meme fait la traite des Noirs; et les details qu'il donne, font fremir.

[13] J'ai porte a 1200 livres le produit du travail d'un Negre dans la force de l'age, et on ne peut pas l'evaluer plus haut. M. Arthur Young,crivain Anglois, celebre par l'etendue de ses connaissances economiques et politiques, evalue, d'apres quelques informations parlementaires, le produit du travail des Negres de 9 a 15 livres sterlings au plus, et d'apres le produit general de la Jamaique a 7 livres 10 schelings par tete.

J'ai reuni dans le tableau suivant le produit des principales iles compare au nombre de leurs Negres travailleurs.

St. Domingue cultivee par 300,000 esclaves	produit 100,000,000 l.
La Jamaique par..... 200,000 esclaves	produit 35,000,000
GUADELOUPE par..... 100,000 esclaves	produit 18,000,000
MARTINIQUE par..... 80,000 esclaves	produit 18,000,000

680,000 esclaves produit 171,000,000 l.

J'ajouterai pour la valeur des denrees consommees
dans ces iles provenant de la culture des Negres 69,000,000

240,000,000 l.

Ce qui donne par esclave 352 livres 18 sols 10 deniers.

M. Young evalue en Angleterre le travail annuel d'un bon cultivateur a 2.400 livres. Notre culture accablee par la misere publique, n'offre pas des resultats aussi brillants: mais ils surpassent de beaucoup le produit du travail des esclaves.

Supposons qu'en France la consommation de chaque individu soit de 130 livres seulement, terme moyen; la reproduction totale, si on compte 24000000 d'habitants dans le royaume, doit etre de 3120 millions. D'apres d'autres donnees, la reproduction totale, en 1779, fut evaluee a 3164 millions. On croit que le quart au plus de la population generale est attache a la culture; ainsi la reproduction totale est le prix du travail de six millions d'individus; ce qui donne par tete un produit annuel de 527 livres 6 sols 8 deniers.

Le produit du travail est encore en raison de la fertilite ou du prix des denrees cultivees; de la fertilite, lorsque les denrees et les valeurs sont les memes; et du prix, lorsque les denrees et les valeurs sont differentes.

Le carreau de terre dans les colonies produit au moins 2000 livres par an, ce qui donne environ 800 livres par arpent. Le produit de l'acre en Angleterre n'est evalue qu'a 4 livres sterling, ou 108 livres par arpent [Note: Le carreau est de 3,400 toises quarrees. L'acre de 1,135 toises, et l'arpent de 1,334.4.].

Un homme, dont le travail rend annuellement 520 livres dans une terre qui ne produit que 108 livres par arpent, donnerait dans une terre qui produit 800 livres, 3851 livres 17 sols. Je reduis cette somme au tiers a cause de l'avantage qu'a le cultivateur d'Europe d'employer des machines que le cultivateur esclave n'emploie pas, et nous aurons 1283 liv. 19 sols pour le travail de l'homme libre, tandis que celui de l'esclave n'est que d'environ 353 livres.

J'ai compare le travail de la vigne a celui des sucreries, il faut exactement le meme nombre de journees d'esclaves que de vigneron dans la meme etendue de terrain cultivee en cannes ou en vignes. Dans un arpent de vigne produisant 240 livres, le travail du journalier peut etre evalue a 1200 livres par an, comme celui du Negre sucrier dans sa plus grande valeur. La proportion du travail libre au travail servile est donc ici comme 4000 livres a 1200 livres. Pour prevenir les objections, j'ai infiniment reduit les avantages du travail de l'homme libre. Je previens qu'il est toujours question dans ces calculs du produit absolu du travail, et pas du tout du produit net, que bien d'autres causes peuvent augmenter ou diminuer.

[14] Voyez ce que dit M. Parmentier de la fecondite du mais a l'Amerique, dans son excellent memoire sur la culture de cette plante, couronne par l'Academie de Bordeaux en 1784. L'evaporation a l'Amerique est beaucoup plus considerable que dans nos climats; et il seroit peut-etre possible de prouver que la fertilite des differentes parties de la terre est en raison de l'evaporation de leurs surfaces.

[15] On objectera que c'est le bon marche du travail, bien plus que sa quantite absolue, qui est important pour le proprietaire; c'est le plus grand benefice qu'il doit chercher. Il faut donc prouver encore

que le travail de l'esclave est plus couteux que celui du cultivateur salarie. Le Negre, dont j'ai evalue le travail a 1200 livres, vaut au moins 3000 livres. L'interet de cette somme compte a 8 pour cent dans les colonies, les risques de remplacements 5 pour cent font ensemble 13 pour cent ou 390 livres; si on y ajoute 110 livres seulement pour l'entretien et la nourriture, on trouvera que chaque esclave, bon travailleur, coute au moins 500 livres, tandis que le prix d'un journalier en France n'est que de 300 a 350 livres, pour son travail annuel.

[16] *Caeteris servis non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono, injungit, et servus hactenus paret.* Tacite, de mor. Germ.; c'est le premier degre d'affranchissement que je propose.

[17] Par arret du conseil, du 29 Decembre 1776, j'avois obtenu une concession du terrain situe dans la Guyanne, entre les rivieres d'Oyac et d'Aprouague, ce qui occupe une etendue d'environ 250 lieues quarrées, et voici ce que je demandois. "Que tous les esclaves de la Guyanne eussent un pecule assure et constant, et qu'il fut loisible aux habitants, comme a la compagnie que je formois, de changer l'esclavage pur et simple en servage de glebe". Ce sont les termes d'un memoire que je remis alors au ministre de la marine.

[18] Rousseau, du gouvernement de Pologne.

[19] C'est ce que les Romains appelloient *adscriptorios* seu *addictos glebae*. Les *addicti glebae* etoient des serfs qui demeuroient attaches a la glebe. Les *adscripti glebae* etoient des fermiers qui cultivoient en payant des redevances. Lorsque les Francs, dit Loiseau, conquerent les Gaules, ils reduisirent les naturels du pays a la servitude de glebe. Le grand inconvenient de ces loix, ou plutot leur injustice, etoit de ne pas prescrire des moyens d'affranchissement. La cupidite et la tyrannie y ajouterent successivement des dispositions vraiment barbares.

[20] Voici un chapitre de Montesquieu, qui fera mieux entendre encore la nature du servage que je propose. "L'esclavage de glebe s'etablit quelquefois apres une conquete. Dans ce cas l'esclave qui cultive doit etre le colon partiaire du maitre. Il n'y a qu'une societe de perte et de gain qui puisse reconcilier ceux qui sont destines a travailler, avec ceux qui sont destines a jouir". Esp. des loix, liv. XIII, chap. 3.

[21] Je crois pouvoir prouver que le revenu particulier seroit augmente dans le nouveau systeme de culture que je propose: mais quand il seroit un peu diminue, la reparation d'une grande injustice exigeroit bien ce sacrifice.

Une habitation en sucre terre ayant 80 carreaux en cannes, 120 qui peuvent etre plantes, et 100 en savannes ou prairies et mornes, evaluee..... 1,400,000 l.

Ayant un atelier de 250 Negres estimes a 2000 liv. ensemble 500,000 liv. donne un produit de 300,000 liv. de sucre: ces 300,000 liv. a 50 le cent donnent..... 150,000 l.

Les depenses..... 40,000

Reduisent le produit a..... 110,000 l.

Si les 250 Negres s'affranchissent, ils paieront les
3/4 de leur valeur..... 375,000
Nous avons evalue l'habitation..... 1,400,000

Le capital est reduit a..... 1,025,000 l.

Dans ce nouvel etat de culture, le produit sera au
moins double et porte a..... 300,000 l.
La moitie du maitre sera de..... 150,000 l.
La depense reduite a..... 15,000

Le revenu sera de..... 135,000 l.

Ou plus de 13 pour cent, tandis qu'il n'etoit que de 8 pour cent a peu
pres. Les serfs de glebe, au lieu du produit de leurs jardins et de
25000 liv. pour leur entretien, auront egalement le produit de leurs
jardins, dont ils pourront disposer, et un revenu de 500 l. par tete.

Depuis que j'ai ecrit ces feuilles, j'ai lu, dans le courier de
l'Europe, vol. 23, n deg. 25, un memoire, presente en 1779 et en 1785 par
M. le chevalier de Laborie, lieutenant-colonel d'infanterie, sur les
moyens de donner la liberte aux esclaves en Amerique. Les memes
principes nous ont guides; mais les moyens d'affranchissement, que
j'avois proposes en 1776 au gouvernement, et que je publie
aujourd'hui, sont differents. M. de Laborie parle d'une sucrerie qu'il
vouloit etablir a la Tortue. Il etoit convenu, dit-il, qu'un habitant
se chargerait des frais d'etablissement, en payant seulement aux
cultivateurs la moitie du prix du sucre; et il avoit calcule que
chaque cultivateur aurait, au dela de ses depenses, un benefice de 5 a
600 livres.

[22] Il est impossible de suivre tous les egarements de l'interet
particulier. Personne n'a repondu avec plus de sentiment aux
defenseurs de l'esclavage que M. l'abbe Raynal. Voyer l'histoire phil.
et pol. des etablisements des Europeens dans les deux Indes, liv. XI,
parag. XXIV.

POSTSCRIPTUM

J'avois lu ce discours a l'Academie, et je le livrais a l'impression,
lorsque j'ai recu les _reflexions sur l'esclavage des Negres, par M.
Schwartz_, qui viennent d'etre publiees. Si je n'avois voulu que
prouver l'injustice de cet esclavage, j'aurois supprime mon travail.
On ne peut rien ajouter a la clarte et a l'evidence des principes que
l'auteur a rappelles. On ne peut pas plaider avec plus de raison et

plus de force pour les droits de l'humanite. L'auteur de ce nouvel ouvrage a developpe les verites que je n'ai fait qu'indiquer: mais les moyens d'affranchissement qu'il presente ne me paroissent pas aussi convenables dans l'etat actuel des colonies que ceux que j'ai proposes. Mon but essentiel a ete de conduire les esclaves a la liberte, en les formant au travail et au respect des moeurs. Il ne suffit pas de les rendre libres; il faut aussi leur donner une existence heureuse et utile. Je crois donc devoir encore soumettre mes idees a l'opinion publique.

Les colons sollicitent le droit de representation aux etats generaux. Leur patriotisme et leur zele sont des titres que le souverain et la nation ne meconnoitront pas. La plus belle cause que les deputes des colonies pourroient plaider dans cette auguste assemblee, seroit celle de la liberte que je reclame au nom de l'humanite et de la justice.

Extrait des registres de
l'Academie royale des sciences,
belles lettres et arts
de Bordeaux.

Du 7 Septembre 1788.

Ce jour, l'Academie extraordinairement assemblee pour deliberer la demande qui lui a ete faite par M. de Ladebat, de vouloir bien lui permettre de faire imprimer, sous son privilege, le _discours sur la necessite et les moyens de detruire l'esclavage dans les colonies_, qu'il lut a la seance publique du 25 Aout dernier, la compagnie lui a unanimement accorde cette permission, et a autorise M. le secretaire a lui expedier a cet effet, une copie de la presente deliberation.

En foi de quoi j'ai delivre le present extrait, que je certifie conforme a l'original. A Bordeaux, ce 9 Octobre 1788.

De Lamontaigne,

Secetaire perpetuel de l'Academie.

End of the Project Gutenberg EBook of Discours sur la necessite et les moyens de detruire l'esclavage dans les colonies, by M. de Ladebat

*** END OF THIS PROJECT GUTENBERG EBOOK L'ESCLAVAGE DANS LES COLONIES ***

***** This file should be named 10697.txt or 10697.zip *****
This and all associated files of various formats will be found in:
<http://www.gutenberg.net/1/0/6/9/10697/>

Produced by Carlo Traverso, Michael Wymann-Boni and PG Distributed

Proofreaders.

Updated editions will replace the previous one--the old editions will be renamed.

Creating the works from public domain print editions means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg-tm electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG-tm concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for the eBooks, unless you receive specific permission. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the rules is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. They may be modified and printed and given away--you may do practically ANYTHING with public domain eBooks. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

*** START: FULL LICENSE ***

THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg-tm mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase "Project Gutenberg"), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg-tm License (available with this file or online at <http://gutenberg.net/license>).

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg-tm electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg-tm electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg-tm electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg-tm electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg-tm electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg-tm electronic works if you follow the terms of this agreement

and help preserve free future access to Project Gutenberg-tm electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg-tm electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is in the public domain in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg-tm mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg-tm works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg-tm name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg-tm License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg-tm work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country outside the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg-tm License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg-tm work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.net

1.E.2. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is derived from the public domain (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg-tm trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg-tm electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg-tm License for all works posted with the

permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg-tm License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg-tm.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg-tm License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg-tm work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg-tm web site (www.gutenberg.net), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg-tm License as specified in paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg-tm works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg-tm electronic works provided that

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg-tm works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg-tm License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg-tm works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free

distribution of Project Gutenberg-tm works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg-tm electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from both the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and Michael Hart, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread public domain works in creating the Project Gutenberg-tm collection. Despite these efforts, Project Gutenberg-tm electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg-tm trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg-tm electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH F3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS,' WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be

interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg-tm electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg-tm electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg-tm work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg-tm work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg-tm

Project Gutenberg-tm is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need, is critical to reaching Project Gutenberg-tm's goals and ensuring that the Project Gutenberg-tm collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg-tm and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation web page at <http://www.pglaf.org>.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Its 501(c)(3) letter is posted at <http://pglaf.org/fundraising>. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's principal office is located at 4557 Melan Dr. S. Fairbanks, AK, 99712., but its volunteers and employees are scattered throughout numerous locations. Its business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887, email business@pglaf.org. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's web site and official page at <http://pglaf.org>

For additional contact information:

Dr. Gregory B. Newby
Chief Executive and Director
gnewby@pglaf.org

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg-tm depends upon and cannot survive without wide spread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit <http://pglaf.org>

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg Web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: <http://pglaf.org/donate>

Section 5. General Information About Project Gutenberg-tm electronic works.

Professor Michael S. Hart is the originator of the Project Gutenberg-tm concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For thirty years, he produced and distributed Project Gutenberg-tm eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg-tm eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as Public Domain in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Each eBook is in a subdirectory of the same number as the eBook's eBook number, often in several formats including plain vanilla ASCII, compressed (zipped), HTML and others.

Corrected EDITIONS of our eBooks replace the old file and take over the old filename and etext number. The replaced older file is renamed. VERSIONS based on separate sources are treated as new eBooks receiving new filenames and etext numbers.

Most people start at our Web site which has the main PG search facility:

<http://www.gutenberg.net>

This Web site includes information about Project Gutenberg-tm, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.

EBooks posted prior to November 2003, with eBook numbers BELOW #10000, are filed in directories based on their release date. If you want to download any of these eBooks directly, rather than using the regular search system you may utilize the following addresses and just download by the etext year.

<http://www.gutenberg.net/etext06>

(Or /etext 05, 04, 03, 02, 01, 00, 99,
98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91 or 90)

EBooks posted since November 2003, with etext numbers OVER #10000, are filed in a different way. The year of a release date is no longer part of the directory path. The path is based on the etext number (which is identical to the filename). The path to the file is made up of single digits corresponding to all but the last digit in the filename. For example an eBook of filename 10234 would be found at:

<http://www.gutenberg.net/1/0/2/3/10234>

or filename 24689 would be found at:

<http://www.gutenberg.net/2/4/6/8/24689>

An alternative method of locating eBooks:

<http://www.gutenberg.net/GUTINDEX.ALL>

Livros Grátis

(<http://www.livrosgratis.com.br>)

Milhares de Livros para Download:

[Baixar livros de Administração](#)

[Baixar livros de Agronomia](#)

[Baixar livros de Arquitetura](#)

[Baixar livros de Artes](#)

[Baixar livros de Astronomia](#)

[Baixar livros de Biologia Geral](#)

[Baixar livros de Ciência da Computação](#)

[Baixar livros de Ciência da Informação](#)

[Baixar livros de Ciência Política](#)

[Baixar livros de Ciências da Saúde](#)

[Baixar livros de Comunicação](#)

[Baixar livros do Conselho Nacional de Educação - CNE](#)

[Baixar livros de Defesa civil](#)

[Baixar livros de Direito](#)

[Baixar livros de Direitos humanos](#)

[Baixar livros de Economia](#)

[Baixar livros de Economia Doméstica](#)

[Baixar livros de Educação](#)

[Baixar livros de Educação - Trânsito](#)

[Baixar livros de Educação Física](#)

[Baixar livros de Engenharia Aeroespacial](#)

[Baixar livros de Farmácia](#)

[Baixar livros de Filosofia](#)

[Baixar livros de Física](#)

[Baixar livros de Geociências](#)

[Baixar livros de Geografia](#)

[Baixar livros de História](#)

[Baixar livros de Línguas](#)

[Baixar livros de Literatura](#)
[Baixar livros de Literatura de Cordel](#)
[Baixar livros de Literatura Infantil](#)
[Baixar livros de Matemática](#)
[Baixar livros de Medicina](#)
[Baixar livros de Medicina Veterinária](#)
[Baixar livros de Meio Ambiente](#)
[Baixar livros de Meteorologia](#)
[Baixar Monografias e TCC](#)
[Baixar livros Multidisciplinar](#)
[Baixar livros de Música](#)
[Baixar livros de Psicologia](#)
[Baixar livros de Química](#)
[Baixar livros de Saúde Coletiva](#)
[Baixar livros de Serviço Social](#)
[Baixar livros de Sociologia](#)
[Baixar livros de Teologia](#)
[Baixar livros de Trabalho](#)
[Baixar livros de Turismo](#)